

Monsieur le Préfet des Cotes d'Armor,

Ce projet d'unité de méthanisation des Châtelets suscite de vives inquiétudes dans notre quartier situé à proximité immédiate de la centrale. 250 foyers, soit près de 600 personnes seront impactées sur leur qualité de vie. Ce projet pourrait se voir intéressant si l'on considère uniquement l'utilisation des déchets pour produire de l'énergie. Malheureusement, cela se fait au détriment de la sécurité et des populations riveraines : incendies (i.e. Géotexia), odeurs nauséabondes, pollution de l'eau, agents pathogènes dans les sols, métaux lourds.

Ce type d'installation comporte des risques non négligeables pour la santé des populations. La société porteuse du projet Engie Biogaz (ex-vol V) s'est d'ailleurs récemment illustré à Châteaulin, la centrale qu'elle exploitait a privé 180 000 habitants d'eau potable suite à une importante fuite. Les premières conclusions de l'enquête sont d'ailleurs accablantes pour l'exploitant.

Dans l'édition du 26 Septembre de Ouest-France, le chef du projet ne nie pas les odeurs puisqu'il dit « on fait tout pour les minimiser et que de toute façon, les habitants se trouvent au plus près a 600 mètres ». **Sur ce point il n'y a donc aucune garantie.** Nous avons déjà la station de compostage des déchets verts de l'agglomération est située à plus d'1,5 KM de toute habitation et que 3 à 4 fois par an nous sommes incommodés par les odeurs . Imaginez donc pour cette nouvelle usine, traitant quotidiennement jusqu'à 100 tonnes de lisier, fumiers et autres produits en décomposition.

Ce genre de promesses a été fait sur d'autres projets en France, les promoteurs affirmaient aussi mettre tout en œuvre pour limiter les odeurs mais sans résultat... mais bien avec les odeurs ! Il suffit de taper sur internet « methaniseur odeur » et regarder ce qui s'est passé à Escrennes, à Gramat, à Flers, à Salins, etc.

Autre point qui nous fait douter de la sincérité du promoteur est sa déclaration en préfecture pour une capacité de traitement d'intrans de 98,6 tonnes/jour, soit juste en deçà du seuil des 100 tonnes rendant obligatoire une enquête publique préalable. le projet n'indique d'ailleurs à aucun moment comment a été déterminé la capacité de traitement, ni si ces chiffres ont été vérifiés.

Quant à l'épandage des digestats en quantités importantes, ces derniers sont accusés de contaminer les sols avec des agents pathogènes non maîtrisés, des métaux lourds et par leur forte teneur en azote. Le promoteur est dans une logique industrielle de coûts et profits qui pourrait nuire aux habitants voisins, à l'environnement du pays de St Briec.

Nulle part dans le dossier, il n'est abordé les contrôles ultérieurs des volumes traités et des mesures correctives apportées. il n'est pas tenu compte non plus de la saisonnalité des épandages qui est également réglementée. Que se passe-t-il en cas d'apport à l'usine de matières premières en quantités trop importantes, ou seront-elles stockées?

Nulle part, non plus dans le dossier des éléments de la construction et particulièrement de l'étanchéité du site face aux écoulements accidentels ou non.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose à ce projet car beaucoup trop proche de très nombreuses habitations. Par contre je vous invite à privilégier des projets alternatifs, comme de plus petites unités au sein des exploitations agricoles ce qui limitera ainsi les risques évoqués, les impacts environnementaux liés au transport et assurera un complément de revenu à nos agriculteurs.

Cordialement,

Patrice Pierre
01 10 2020